

Cas	Disposition de la FIFA	Sanction
<p>Partie : Mohammad Salim Israfeel Kohistani</p> <p>Fonction : Joueur</p> <p>Affiliation : Fédération Afghane de Football</p>	<p>Art. 69, al. 1 du Code disciplinaire de la FIFA (version 2017)</p>	<p>Décision de la Commission de Discipline de la FIFA : suspension à vie : 24 avril 2019</p> <p>Décision de la Commission de Recours de la FIFA : 6 septembre 2019</p>
<p>Cas de Mohammad Salim Israfeel Kohistani, joueur, Fédération Afghane de Football</p> <p>Compétitions : Tournoi Merdeka 2008 / Coupe du Lion 2009 / plusieurs matches internationaux</p> <p><u>Procédure de la FIFA</u></p> <p>Entre août 2008 et avril 2011, M. Kohistani a échangé une correspondance importante avec M. Wilson Raj Perumal, un manipulateur de matches déjà condamné. Lorsque la FIFA a eu connaissance de cette correspondance, elle a ouvert une enquête préliminaire par le biais de son département Intégrité.</p> <p>Celle-ci a révélé que M. Kohistani avait conspiré avec M. Perumal pour manipuler et influencer le résultat de plusieurs matches et tournois internationaux amicaux auxquels a participé l'équipe nationale afghane. Il a accepté, tout comme plusieurs joueurs et entraîneurs de l'équipe nationale afghane encore non identifiés, de suivre les ordres de M. Perumal visant à manipuler les matches en question.</p> <p>M. Kohistani a en outre accepté de corrompre plusieurs joueuses de l'équipe nationale féminine « A », ainsi que des joueurs U-16 et entraîneurs encore non identifiés, pour qu'ils suivent les instructions de M. Perumal. En échange de tout cela, M. Kohistani a accepté de l'argent de la part de M. Perumal.</p> <p><u>Conclusion</u></p> <p>L'enquête préliminaire a débouché sur l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Kohistani. Le 24 avril 2019, la Commission de Discipline de la FIFA a infligé à M. Kohistani une suspension à vie pour avoir enfreint l'art. 69, al. 1 du Code disciplinaire de la FIFA (version 2017) en conspirant avec M. Perumal afin de manipuler le résultat de matches internationaux. Le 6 septembre 2019, la Commission de Recours de la FIFA a confirmé la décision dans son intégralité.</p>		